



Sologne des Étangs

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Procès-verbal

Mercredi 13 novembre 2024

19h00

Salle de réunion

Domaine de Villemorant

Table des matières

1)	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024	3
2)	URBANISME	3
	a) Intervention d'Alain Delarbre pour point d'avancement sur le PLUI	3
	b) Projet des Veillas : Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Dhuizon	4
3)	BUDGET - FINANCES	5
	Décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe du pôle de santé	5
4)	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	5
	a) Fonds de concours Vernou-en-Sologne : réfection de la voirie communale	5
	b) Fonds de concours pour la Ferté-Beauharnais : modification du montant attribué pour l'agrandissement de l'épicerie et création d'un café-bar	5
	c) Fonds de concours pour Dhuizon : rénovation énergétique de la salle des fêtes	6
5)	RESSOURCES HUMAINES	6
	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 32/35ème pour assurer les missions de secrétaire médicale sur les pôles de santé de Neung-sur-Beuvron et de Dhuizon.	6
6)	TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES	6
	ANNEXES	7

APPEL

Membres en exercice : 27 conseillers + 2 suppléants

Michel Buffet,	Joëlle Andreoletti,
Evelyne Foucher,	Grégory Luneau,
Dominique Gardy,	Marielle Lelait,
Jean-Pierre Guémon,	Christian Léonard,
Laurence Lassus,	Alain Chauvet,
Eric Fassot,	Christine Javary,
Rachel Griveau (suppléante),	Daniel Borysko,
Agnès Thibault,	François d'Espinay-Saint-Luc,
Jean-Pierre Amoureux,	Jean-Michel Mardon (suppléant)
Philippe Agulhon,	Nicolas Deguine,
Pascal Lieuve,	Martine Ruet,
Eric Morand,	Hubert Chevallier,
Hubert Azemard,	Dominique Herpin,
Guillaume Giot,	Daniel Lombardi,
	Olivier Brunetaud.

Nombre de membres Présents : 25

Nombre de pouvoirs : 1 : Pascal Lieuve donne pouvoir à Philippe Agulhon

Suffrages exprimés : 26

La Présidente accueille Martine Desjardin pour introduire cette séance et lui offre une carte cadeau d'une valeur de 150€ aux Jardins de Sologne, pour la remercier pour son investissement sur la réalisation du guide touristique « Sologne Insolite » auprès de la Communauté de communes.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hubert Azemard est désigné secrétaire de séance.

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes et représentées.

2) URBANISME

a) Intervention d'Alain Delarbre pour point d'avancement sur le PLUI

Alain Delarbre (AD) fait un point sur l'avancement des différentes pièces constitutives du PLUI.

- *Les OAP correspondent aux zones en extension. Des propositions faites par le Bureau d'études seront à valider par les maires.*
- *La dernière version du règlement a été transmise par AD ce jour même aux maires.*
- *STECAL qui font partie du règlement et qui concernent 5 communes.*
- *Le zonage (graphique et règlementaire) + localisation de l'habitat dispersé. Travail lourd qui nécessite encore des mises à jour.*
- *Annexes : servitudes et réseaux.*
- *Quelques points spécifiques restent également à traiter : PDA, demandes de création-extension d'exploitations agricoles, problématique du photovoltaïque et de l'agri-photovoltaïque..*

OAP - Point sur les zones en extension :

Les investigations menées en 2024 ont conduit à identifier 11 ha de zones humides.

Les extensions possibles représentent 13,95ha, sur les 19ha prévus en Au dans le projet du PLUI (correspondant aux données du SCOT du Pays de Grande Sologne).

AD expose les solutions apportées à la DDT pour les compensations des zones humides inscrites dans les zones en extension, afin de ne pas pénaliser le territoire.

Il précise que le calendrier prévoit une approbation du PLUI en février 2025.

Les conseils municipaux devront donc être prévus dans les 15 premiers jours de février pour la validation des cartes.

AD rappelle que la validation du PLUI doit se faire en conseil municipal avant la communauté de communes.

Si une commune ou plusieurs remettaient en cause des éléments du PLUI, la CC pourrait rejeter ces éléments et continuer d'avancer.

Si en revanche la majorité des communes s'oppose ou apporte des remarques ou modifications aux éléments du PLUI, la CC serait tenue d'en prendre compte et cette procédure rallongerait d'au moins 2 mois les délais d'élaboration du PLUI.

Un arrêt du PLUI est visé à la fin novembre 2025.

La Marolle-en-Sologne fait part d'une nécessité d'apporter une correction pour la commune sur les zones en extension.

Point sur le règlement :

Le règlement intègre la réglementation des OAP et les règles du principe de renaturation.

AD alerte sur le projet d'OAP à consulter par chacune des communes, et précise qu'il s'agit des parties surlignées en jaune dans le document transmis.

Point sur les STECAL : ce point sera vu en conférence des maires.

AD demande à l'assemblée de l'alerter si des projets agricoles en cours ou à venir se déclarent.

b) Projet des Veillas : Approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Dhuizon

DELIBERATION

Le projet de délibération est annexé à cette note de synthèse.

Il est demandé à l'Assemblée :

- de Déclarer l'intérêt général du projet de parc résidentiel de loisirs des Veillas porté par la société Cabanes Nature et Spa.
- d'Approuver la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dhuizon.
- d'Adopter la déclaration de projet qui emporte approbation des nouvelles dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

3) BUDGET - FINANCES

Décision budgétaire modificative n°2 sur le budget annexe du pôle de santé

POINT D'INFORMATION

Au titre de la fongibilité des crédits dans le cadre de la nomenclature comptable M57, la Présidente a pris la décision n° DEC04-2024 suivante en date du 7 octobre 2024.

Cette décision est intervenue dans la mesure où il était nécessaire d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre d'un montant de 262,46 € afin de provisionner les créances.

Chapitre	Comptes	Prévision BP 2024		DM N°1		TOTAL BP 2024 après réajustement	
		DF	RF	DF	RF	DF	RF
65	65811 - Droits d'utilisation informatique en nuage	1 000,00 €		- 262,46 €		737,54 €	
68	6817 - Dotations aux dépréciations des actifs circulants	- €		262,46 €		262,46 €	

4) DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

a) Fonds de concours Vernou-en-Sologne : réfection de la voirie communale

DELIBERATION

Le projet de la commune de Vernou est présenté en annexe à cette note de synthèse.

La commune de Vernou demande un fonds de concours à hauteur de 28 266,82 € qui représente le solde de l'enveloppe allouée dans le cadre du règlement des fonds de concours.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette demande de fonds de concours

Voté à l'unanimité de personnes présentes et représentées

b) Fonds de concours pour la Ferté-Beauharnais : modification du montant attribué pour l'agrandissement de l'épicerie et création d'un café-bar.

DELIBERATION

Les éléments de la demande sont annexés à cette note de synthèse.

Afin de ne pas dépasser les 80% d'aides publiques, le montant du fonds de concours demandé par la commune, initialement voté en date du 10 avril 2024 à 20 864,01 €, est ramené à 20 000 €.

Il est demandé d'approuver ce montant de fonds de concours pour la Ferté-Beauharnais.

L'enveloppe restante de fonds de concours pour La Ferté-Beauharnais à l'issue de ce versement sera de 23 789,86 €

Voté à l'unanimité de personnes présentes et représentées

c) Fonds de concours pour Dhuizon : rénovation énergétique de la salle des fêtes

Le plan de financement du projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes de Dhuizon est présenté en annexe.

La commune de Dhuizon n'ayant pas encore sollicité de fond de concours, il est proposé à l'Assemblée d'allouer 100 % de l'enveloppe de Fonds de concours pour cette opération, soit 100 000 € sur un reste à charge de 666 172 €.

Voté à l'unanimité de personnes présentes et représentées

5) RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 32/35ème pour assurer les missions de secrétaire médicale sur les pôles de santé de Neung-sur-Beuvron et de Dhuizon.

Dans le cadre de l'achèvement des travaux du pôle de santé de Dhuizon, il a été convenu avec les professionnels de santé que 7h hebdomadaires de secrétariat médical puisse être pris en charge par la Communauté de communes.

A ce titre, et afin d'assurer une cohérence de poste avec l'emploi existant au pôle de santé de Neung-sur-Beuvron, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif pour le recrutement d'un agent assurant les missions de secrétaire médicale au sein des 2 établissements de Neung et Dhuizon.

Le poste actuellement pris en charge par la CCSE à Neung-sur-Beuvron représente 25/35^{ème} d'un ETP.

En rajoutant 7 heures hebdomadaires, le poste à créer a donc une quotité de 32/35^{ème}.

Pour rappel, les missions allouées sont les suivantes :

- Assurer l'accueil physique et téléphonique des pôles de santé de Neung-sur-Beuvron et Dhuizon,
- Assurer le secrétariat des dossiers patients pour les médecins référents.

La création de ce poste, si elle est votée, permettrait un recrutement pour le 1^{er} janvier 2025.

Il est proposé à l'Assemblée d'approuver :

- L'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial à 32/35^{ème} pour assurer les missions de secrétaire médicale,
- Le lancement de la procédure de recrutement pour un démarrage des missions au 1^{er} janvier 2025,
- La suppression du poste d'adjoint administratif territorial à 25/35^{ème} à compter du 1^{er} janvier 2025,
- La modification du tableau des effectifs qui en découle.

Voté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

6) TOUR DE TABLE ET QUESTIONS DIVERSES

Un commentaire d'Hubert Azemard sur le financement des systèmes de communication numériques qui peuvent être financés par la DETR ou la DSIL.

Renvoyer le mail du SMO.

Calendrier communautaire

Calendrier des assemblées pour le 1^{er} semestre 2025

Assemblées	dates	heures
conseils communautaires	mercredi 12 février 2025	19h
	mercredi 26 mars 2025	
	mercredi 9 avril 2025	
	mercredi 21 mai 2025	
	mercredi 9 juillet 2025	
commission des finances	mardi 18 mars 2025	19h
conférences des maires	mardi 4 février 2025	18h
	mardi 1 avril 2025	
	mardi 13 mai 2025	
	mardi 1 juillet 2025	

Prochaines réunions à venir :

- **Réunion sur les Obligations légales de débroussaillage** : le jeudi 14 novembre à 17h – salle de réunion
- **Groupe de travail sur les mobilités** : jeudi 5 décembre 2024 de 10h à 12h – salle de réunion

Séance close à 20h22

Lu et approuvé, le 20 novembre 2024

Le/la secrétaire de séance

Hubert AZEMARD



La Présidente

Agnès THIBAUT



ANNEXES

- **Annexe 1 : Projet de délibération portant approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Dhuizon**
L'ensemble des pièces relatives au dossier sont jointes également à côté de la note de synthèse lors de l'envoi du dossier de convocation.
- **Annexe 2 : Fonds de concours de Vernou-en-Sologne : réfection de voirie communale**
- **Annexe 3 : Fonds de concours de la Ferté-Beauharnais : modification du montant initialement demandé pour l'agrandissement de l'épicerie et la création d'un café-bar**
- **Annexe 4 : Fonds de concours de Dhuizon : rénovation énergétique de la salle des fêtes.**